



Sous embargo jusqu'au 26 juin 2026 à 13h00

La CIPEL dresse un bilan à mi-parcours de son [plan d'action 2021-2030](#) : des progrès majeurs sur le phosphore, et de nouveaux défis pour la protection des eaux du Léman

Le 26 juin 2026, à Genève, dans le cadre unique du domaine Barton, au bord du Léman, la CIPEL a réuni des experts français et suisses de premier plan pour une matinée dynamique, riche en images et en échanges, consacrée à la protection des eaux du Léman et de son bassin versant. Alors que la maîtrise du phosphore illustre les succès de la coopération franco-suisse, l'événement « HORIZON LÉMAN 2030 » a mis en lumière les enjeux émergents qui façonneront cette ressource essentielle. Devant près d'une centaine d'élus, de scientifiques, de représentants des administrations, d'associations et d'usagers du lac, cette rencontre a permis de dresser un bilan à mi-parcours du plan d'action 2021-2030 et d'ouvrir la réflexion sur les priorités des années à venir.

La CIPEL, une instance de coopération transfrontalière à succès

À l'occasion de l'événement « **HORIZON LÉMAN 2030** » du 26 juin 2026, la *Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)* a rappelé que les succès de restauration du plus grand lac d'Europe occidentale ont été rendus possibles grâce à une coopération étroite entre les territoires concernés, au-delà des frontières. Portée par l'impulsion de la CIPEL, cette dynamique transfrontalière a notamment permis de réduire significativement les apports en phosphore, grâce au développement des stations d'épuration, à l'amélioration de l'assainissement, à l'interdiction des phosphates dans les lessives et à l'évolution des pratiques agricoles. Aujourd'hui, son message est clair : poursuivre et renforcer les efforts afin de répondre aux nouveaux défis auxquels le Léman est confronté, notamment les effets du changement climatique sur le fonctionnement du lac, la prolifération d'espèces invasives telles que la moule quagga, les pollutions invisibles comme les microplastiques et les micropolluants, ainsi que la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques face à des pressions multiples.

Acteur pionnier de la coopération transfrontalière, la CIPEL est reconnue pour son engagement en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques lémaniques. Créée en 1963 par une convention franco-suisse, à la suite d'une dégradation préoccupante de l'état du lac, cette instance intergouvernementale coordonne depuis la protection des eaux du Léman et de son bassin versant, assure le suivi scientifique, favorise le partage des connaissances et formule des recommandations aux gouvernements. Sa gouvernance s'appuie sur un organe décisionnel composé de deux délégations, française et suisse, sur un secrétariat permanent, un conseil scientifique pluridisciplinaire et un comité opérationnel réunissant des représentants techniques des territoires. Ensemble, ces instances élaborent et mettent en œuvre le plan d'action dans un esprit de collaboration transfrontalière.

Un Léman restauré, mais en pleine transformation : d'un succès visible à des menaces invisibles

Les derniers résultats du rapport scientifique montrent que le Léman a tourné la page de la grande pollution au phosphore, la situation étant aujourd'hui maîtrisée à l'échelle de son bassin versant. La concentration moyenne se stabilise autour de 16 microgrammes par litre, un niveau conforme à l'objectif historique fixé par la CIPEL. L'indice de Brettum situe aujourd'hui le Léman à la frontière entre état écologique moyen et bon état, avec un phytoplancton typique d'un lac peu enrichi en nutriments.

Ce succès ne doit toutefois pas masquer une réalité plus préoccupante : le lac est en pleine transformation. Sous l'effet du réchauffement climatique, le brassage hivernal complet ne se produit plus, les eaux profondes peinent à se recharger en oxygène et les eaux superficielles ne bénéficient plus des nutriments des eaux profondes auparavant remis en circulation. Parallèlement, la baisse du zooplancton, maillon clé de la chaîne alimentaire, l'évolution des conditions de reproduction de certains poissons et la prolifération de la moule quagga signalent que l'équilibre écologique du Léman se modifie en profondeur et que sa biodiversité se fragilise. À cela s'ajoutent les micropolluants et les microplastiques, qui représentent des centaines de substances difficiles à surveiller. Les enjeux se déplacent ainsi du « visible », l'eau verte et les excès de phosphore, vers des pressions plus diffuses et souvent invisibles.

Des actions concrètes menées conformément à un plan d'action bien engagé

En cinq ans, la progression moyenne des 29 actions du plan d'action atteint 55%, un niveau de progrès significatif qui témoigne d'un véritable succès collectif, ce qui constitue un véritable succès collectif. Parmi elles, la CIPEL met en avant plusieurs actions phares pour le Léman. Elle a mené une réflexion innovante sur la possibilité de reconnaître une personnalité juridique au lac ; si cette option n'apparaît pas réaliste à court ou moyen terme, elle a permis de dégager plusieurs pistes de réflexion pour l'avenir.

En parallèle, elle a intensifié la communication des résultats de ses suivis et études, pour rendre les connaissances scientifiques plus accessibles au grand public et aux autorités. Un autre chantier majeur a été la préparation de l'Observatoire du Léman, dont l'ouverture est envisagée pour l'été 2027, afin de rassembler et de valoriser les données du bassin versant et de les traduire en indicateurs utiles aux décideurs. La CIPEL développera une plateforme d'échange avec les producteurs d'eau potable, destinée à instaurer un dialogue opérationnel, anticiper les situations de crise et mutualiser les expériences de gestion. Sur le plan scientifique, la CIPEL a animé les échanges entre les acteurs de la renaturation des rives et des rivières, pour promouvoir la diversité spécifique du Léman et suivre les projets menés sur le territoire. Elle a déployé une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes, en particulier la moule quagga, avec un suivi sur l'ensemble du lac pour mieux comprendre son expansion et ses impacts. Elle a renforcé le suivi des microplastiques et des micropolluants, en élargissant le nombre de substances analysées (pesticides, résidus médicamenteux, composés organiques et métaux).

Enfin, une étude des sédiments a été menée pour documenter, comme une archive verticale du lac, les pollutions issues du bassin versant et les communautés biologiques, tandis qu'une cartographie des déversoirs d'orage et le projet Therm'Eau ont permis d'évaluer l'impact des déversements et des rejets de chaleur. Ensemble, ces actions visent à mieux comprendre les transformations en cours et à prévenir un point de basculement écologique du Léman.

Une même conviction : poursuivre l'effort collectif pour le Léman

Après l'allocution d'ouverture de l'événement par les présidents des deux délégations, Elise Régner (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le préfet de bassin) et Patrice Eschmann (Office fédéral de l'environnement), puis les mots de bienvenue de Nicolas Walder, Conseiller d'État du canton de Genève et membre de la délégation suisse, les intervenants des trois tables rondes ont partagé les messages clés suivants :

Changement climatique et pressions sur les milieux aquatiques : Le Léman est un écosystème fragile, exposé aux dérèglements climatiques et aux risques émergents. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'une gouvernance à la fois locale et à l'échelle du bassin, et sur des aménagements qui intègrent l'eau, les sols et le « maillage vert » comme socle de la ville.

Pollutions invisibles aux effets bien réels : Les pollutions chimiques, souvent diffuses et encore mal connues, restent très présentes. Les intervenants ont appelé à renforcer la prévention à la source, dans une logique « One Health », une approche intégrée qui vise à optimiser et équilibrer à la fois la santé des personnes, des animaux et de l'environnement, en reconnaissant que ces trois dimensions sont interconnectées et interdépendantes, et à faire ainsi du Léman un exemple local pour les cadres internationaux.

Valeur économique et sociétale du Léman : Le Léman est un patrimoine naturel, économique et social qui conditionne l'attractivité, le bien-être et les activités comme la pêche ou le tourisme. Les intervenants ont souligné la nécessité d'accompagner l'adaptation des usages (notamment la pêche professionnelle) face au réchauffement des eaux et aux espèces invasives, grâce à un engagement fort des pouvoirs publics.

Des voix citoyennes à un nouveau regard inspirant sur le cycle de l'eau

Menée en amont de l'événement auprès de 800 participants, la consultation citoyenne confirme l'attachement fort du public au Léman : 98% des répondants s'y disent attachés, et 92% se déclarent très préoccupés par l'avenir de l'eau dans le bassin lémanique. Les préoccupations exprimées portent d'abord sur les pollutions chimiques, puis sur le réchauffement climatique et les espèces exotiques envahissantes, devant la concentration de phosphore et l'artificialisation des rives.

La consultation met aussi en avant l'importance accordée à la biodiversité et aux milieux naturels, à l'eau potable, ainsi qu'aux usages de baignade et de loisirs nautiques. Enfin, 89% des répondants souhaitent être mieux informés sur l'état de santé du Léman et les enjeux liés à l'eau. En clôture, Charlène Descollonges a rappelé que le Léman s'inscrit dans un grand cycle hydrologique mondial et que la résilience de ce cycle dépend autant de la quantité que de la qualité de l'eau, du bassin lémanique jusqu'aux échelles planétaires.

Dans leur ensemble, ces constats rappellent que le Léman est une ressource inestimable et un enjeu stratégique majeur pour les territoires français et suisses. La CIPEL concentre désormais ses efforts sur des enjeux devenus cruciaux : changement climatique, espèces invasives, pollutions invisibles et protection des milieux aquatiques. Il s'agit d'anticiper les risques et d'agir avec une coopération renforcée pour assurer l'avenir du Léman. La qualité de ses eaux demeure une priorité absolue, car elle conditionne la capacité du lac à continuer de fournir durablement les services essentiels qu'il apporte aux habitants, aux écosystèmes et aux activités de la région.

Contact presse : Dre Nicole Gallina, Secrétaire générale de la CIPEL : +41 22 365 44 33 ou cipel@cipel.org

1. Changement climatique et pressions accrues sur les milieux aquatiques

« Le concept de ville-paysage sous-entend de considérer l'armature verte comme socle ou matrice qui structure l'urbanisation, visant un rééquilibrage du rapport homme/nature. Cela nécessite des efforts à contre-courant de la pensée moderne.

Dans sa relation ville/campagne, le « paysage » devient une nécessité sociale et environnementale, où les composantes relief, eau, sol et végétal précèdent tout aménagement urbain. La mise en réseau des espaces ouverts et un « maillage vert » multifonctionnel, qui rassemble nature, agriculture et paysage, contribue à favoriser la santé de nos écosystèmes et la nôtre. »

Marcellin Barthassat, architecte-urbaniste, membre de Patrimoine suisse et de la Commission cantonale d'urbanisme de Genève.

« Le Léman demeure un écosystème fragile, exposé aux dérèglements climatiques, à des risques émergents encore mal anticipés et à des pollutions diffuses. Il doit, plus que jamais, mobiliser l'attention et l'engagement de l'ensemble de la communauté lémanique.

Face aux dérèglements climatiques, le Léman nécessite une gouvernance renouvelée : ancrée localement pour répondre aux besoins des acteurs de terrain et sauvegarder les écosystèmes, et pensée à grande échelle pour tenir compte d'interdépendances qui dépassent les frontières. »

Géraldine Pflieger, professeure en sciences politiques à l'Université de Genève et membre de la délégation suisse aux COP climat

2. Pollutions invisibles aux effets bien réels

« Une ressource en eau suffisante et de qualité est une condition indispensable à la vie et à la santé des populations humaines et du vivant en général, préserver cette ressource est indispensable d'autant plus dans un contexte de changement climatique avéré et de son cortège d'incertitudes. Les données montrent que les pollutions chimiques sont encore bien présentes, et avec l'évolution des connaissances et des technologies des pollutions jusqu'alors méconnues ou inconnues refont ou font surface dans nos écosystèmes aquatiques.

En conséquence il est majeur que tous les efforts se concentrent sur la réduction de l'exposition à la pollution chimique des eaux, souterraines, de surface continentales ou marines, et ce quel que soit le danger estimé à l'aune des connaissances actuelles, d'autant plus que ces connaissances sont infiniment lacunaires quant aux impacts à long terme sur la santé humaine et des écosystèmes, des innombrables molécules et métabolites en mélange dispersés dans notre environnement. »

Jeanne Garric, membre du Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

« La protection de la qualité de l'eau repose avant tout sur la prévention des pollutions à la source : si les contaminations ponctuelles peuvent être contrôlées, les pollutions diffuses exigent une approche globale et coordonnée intégrant santé humaine et environnement dans une logique "One Health".

Face à la complexité des effets cocktails et aux limites d'une analyse paramètre par paramètre, il est essentiel d'intégrer pleinement la dimension sanitaire dans les actions de la CIPEL et de renforcer la réduction des pollutions pour préserver à la fois les écosystèmes et les usages essentiels pour l'homme. »

Christel Lamat, chargée de mission à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

« Pour faire face à la triple crise planétaire (climat, biodiversité, pollution), le monde s'est doté de cadres ambitieux, notamment portés par la Genève internationale dans le domaine de la pollution. Mais le défi reste d'ampleur face aux milliers de substances encore peu régulées. L'expérience de la CIPEL montre comment des initiatives locales concrètes peuvent, en retour, nourrir et inspirer les dynamiques et engagements à l'échelle internationale. »

Diana Rizzolio, coordinatrice du Geneva Environment Network, ONU – traité mondial sur le microplastique

3. Valeur économique et sociétale des contributions de la nature rendues par le Léman

« Pour de nombreux visiteurs, le Léman est la première image de Genève et souvent le souvenir qu'ils emportent avec eux. Sa préservation est un enjeu environnemental majeur, mais aussi un engagement en faveur de l'attractivité, du bien-être et du rayonnement de notre destination.

L'environnement n'est pas un simple décor pour le tourisme : il en constitue l'une des conditions essentielles. Le Léman est un patrimoine naturel, économique et social dont la préservation bénéficie à la fois aux habitants, aux visiteurs et à l'ensemble de l'économie régionale. Ce qui est bénéfique pour les touristes est bénéfique pour les locaux, et inversement. »

Roxanne Dupommier, directrice Traveller Bureau à la Fondation Genève Tourisme et Congrès.

« Malgré la forte pression sur le métier, qu'il s'agisse du réchauffement des eaux, des espèces invasives, du manque de cabanes, des installations hydrothermiques et de l'urbanisations intensives, les pêcheurs professionnels doivent sans cesse s'adapter.

Les pêcheurs misent sur la résilience du lac tout en valorisant les différentes espèces comme le silure, l'écrevisse, la tanche, la carpe, etc., ceci pour mettre moins de pression sur les espèces principales. La qualité de l'eau, un écosystème équilibré et un engagement des pouvoirs publics sont des paramètres importants pour la pérennité de notre métier. »

Alexandre Fayet, pêcheur et président du Syndicat intercantonal des pêcheurs professionnels du Léman.

ANNEXE 2 : Résultats détaillés de la consultation citoyenne

La consultation citoyenne menée en amont de l'événement a confirmé l'attachement très fort du public au Léman et l'importance accordée à la préservation de sa qualité. Sur 776 participants, 73% ont indiqué que le Léman occupait une place très importante dans leur vie quotidienne et 25% une place plutôt importante, soit 98% au total. Par ailleurs, 92% des répondants ont indiqué être beaucoup préoccupés par l'avenir de l'eau dans le bassin lémanique.

Les préoccupations exprimées portent en priorité sur les pollutions chimiques, citées par 697 personnes, ainsi que sur le réchauffement climatique et son impact sur l'écosystème et la biodiversité, mentionné par 574 répondants, et sur les espèces exotiques envahissantes, citées par 572 répondants. Viennent ensuite la concentration de phosphore et ses conséquences sur la prolifération des algues, mentionnée par 448 personnes, l'artificialisation des rives du lac ou des rivières, citée par 438 personnes, et enfin la qualité des eaux de baignade et les activités de loisirs, mentionnées par 424 répondants.

Les bénéfices rendus par le Léman jugés les plus importants en matière de qualité sont la biodiversité et les milieux naturels, cités par 685 personnes, devant l'eau potable à 604, puis la baignade et les loisirs nautiques à 529. La consultation montre aussi une forte conscience des enjeux liés aux usages quotidiens de l'eau : 84% des répondants savaient que les eaux évacuées domestiques peuvent transporter des résidus de médicaments, de cosmétiques et de produits ménagers jusqu'aux rivières et au Léman, malgré le traitement en station d'épuration.

La consultation révèle également une forte attente d'information et de pédagogie. 89% des personnes interrogées ont indiqué vouloir être mieux informées sur l'état de santé du Léman et sur les enjeux liés à l'eau, alors que seuls 16% ont déclaré avoir une bonne connaissance des acteurs publics en charge de sa préservation. Ces résultats confirment la nécessité de poursuivre une communication accessible, claire et tournée vers le grand public, en lien direct avec les objectifs du plan d'action de la CIPEL.